

CATÉGORIELLE ET FIÈRE DE L'ÊTRE (CFE)

La loi relative à la rénovation de la démocratie sociale du 20 août 2008 fixe le seuil de représentativité des organisations syndicales à 10 % dans les entreprises.

Cette loi précise que ce seuil s'apprécie au regard des résultats obtenus « dans les collèges électoraux dans lesquels leurs règles statutaires leur donnent vocation à présenter des candidats par les organisations syndicales catégorielles affiliées à une confédération syndicale catégorielle interprofessionnelle nationale ». En clair, le seuil de représentativité de la CFE CGC RATP s'apprécie par rapport aux résultats obtenus dans les 2ème et 3ème collèges dans les CDEP.

Cette loi commence à produire ses effets à la RATP au vu des élections qui se profilent en cette fin d'année et qui poussent les organisations syndicales incertaines d'obtenir cette représentativité à chercher des rapprochements voire des structures d'accueil.

Ainsi les Indépendants ont rejoint l'UNSA, Force Ouvrière ne cesse de répéter que son appellation est CGT-FO et la CFDT fait liste commune avec la CFTC.

CGT et SUD n'ont, pour leur part, pas de doute quant à leur représentativité.

La CFE CGC de par sa particularité n'a aucun intérêt à se fondre dans tel ou tel autre syndicat sans perdre ce qui fait sa spécificité de représentation exclusive de l'encadrement. Toutefois, rien ne nous empêche de faire, localement, liste commune avec d'autres syndicats mais sur la base d'accord électoraux négociés.



Ce regroupement va nécessairement réduire la voix de l'encadrement dans les syndicats généralistes, il est donc important que nos catégories trouvent un relais toujours plus efficace pour faire entendre nos revendications et ce relais, la CFE CGC RATP espère l'être de plus

en plus.

Hier, sans notre «amicale !!» pression, jamais les agents d'encadrement n'auraient perçu un réel 13ème mois.

Demain sans nous les augmentations de salaires seront-elles uniformes comme le souhaite SUD quand il demande l'attribution de 10 points pour tous ? Les mesures spécifiques ne seront-elles attribuées qu'aux non encadrants alors que la productivité concernera essentiellement les encadrants ? Les cotisations Mutuelle seront-elles hiérarchisées ? Les encadrants paieront-ils plus cher leur repas au restaurant d'entreprise ?

Si vous ne voulez pas que ces questions reçoivent une réponse positive, cadres, maîtrises et techniciens supérieurs n'hésitez plus, soutenez la CFE CGC RATP.